



Handelsregister - Registre du commerce - Registro di commercio Mutationen - Mutations - Mutazioni

VD

Fédération Internationale de Hockey, à Lausanne, CHE-101.670.161, association (FOSC du 23.03.2015, p. 0/2057019). Statuts modifiés le 12 novembre 2016. Nouveau but: les objectifs fondamentaux de la Fédération Internationale de Hockey sont les suivants: promouvoir et développer le Hockey à tous les niveaux et partout dans le monde, conformément aux droits et aux libertés prônés par la Charte Olympique, sans aucune discrimination, de quelque nature que ce soit, fondée sur la race, la couleur, le genre, l'orientation sexuelle, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine sociale ou nationale, la richesse, la naissance et la position sociale; gouverner et réglementer le sport au niveau international, et reconnaître des Fédérations Continentales et des Associations Nationales afin que celles-ci gouvernent et réglementent le sport au niveau continental/national, sous l'autorité ultime exercée par la Fédération Internationale de Hockey sur ce sport et en conformité avec cette autorité; protéger l'indépendance et l'autonomie de la Fédération Internationale de Hockey, de ses Membres et des Fédérations Continentales en matière de gouvernance et de réglementation du sport, y compris dans l'exercice du droit à des élections démocratiques libres de toute influence extérieure; contrôler l'organisation et la programmation de compétitions (y compris, notamment, des championnats 'mondiaux' ou 'internationaux' ainsi que d'autres événements censés être des événements 'mondiaux' ou 'internationaux' ou censés désigner des champions 'du monde' ou 'internationaux' de Hockey), de façon à garantir que le calendrier sportif soit organisé ou programmé conformément à l'intérêt supérieur et aux priorités à long terme pour le sport dans son ensemble; préserver l'intégrité du sport, y compris, notamment, en adoptant des règles mettant en oeuvre le Code Mondial Antidopage ainsi que d'autres codes de conduite appropriés, et en veillant à ce que ces règles et ces codes soient respectés lors de tous les événements de Hockey sanctionnés par la Fédération Internationale de Hockey, par une Fédération Continentale et/ou par un Membre (selon les cas); et enfin établir et maintenir une administration efficace afin de contrôler, réglementer et diriger les affaires de la Fédération Internationale de Hockey et du sport de Hockey. Nouvelles ressources: la Fédération Internationale de Hockey détient la propriété légale directe et absolue et l'usufruit de tous les droits commerciaux, et notamment du droit d'utilisation du titre et du logo de la Fédération Internationale de Hockey, du titre et du logo de tous les Evénements Internationaux portant le nom de la Fédération Internationale de Hockey, et notamment, entre autres, au niveau mondial: des droits media et

numériques; des droits de sponsoring, publicité, merchandising et autres droits similaires; des droits de billetterie, hospitalité et des autres droits de concession; et des autres droits commerciaux éventuellement existants par la suite; la Fédération Internationale de Hockey a le droit exclusif d'exploiter tous les droits mentionnés ci-dessus, y compris en ce qui concerne l'attribution des droits et/ou l'octroi des licences concernant lesdits droits (ou toute partie de ceux-ci) aux membres ou à des tiers; la Fédération Internationale de Hockey détient la propriété légale directe et absolue et l'usufruit de tous les droits de propriété intellectuelle existants maintenant ou à l'avenir, partout dans le monde, concernant les données ou les informations relatives aux événements internationaux, y compris (entre autres) tous les droits relatifs aux données des matches et aux classements mondiaux. Negre Leandro n'est plus membre du comité; sa signature est radiée. Nouveau membre du comité avec signature collective à deux: Batra Narinder, d'Inde, à New Delhi (Inde), président. Signature collective à deux est conférée à Capsa Diana-Cristina, de Bourg-en-Lavaux, à Belmont-sur-Lausanne, Luckes David, du Royaume-Uni, à Bourg-en-Lavaux, et Willmore Melanie, de Bagnes, à La Tour-de-Peilz.

Registre journalier no 5602 du 30.03.2017 / CHE-101.670.161 / 03444489